

GUIDE PRATIQUE | BALUCHONNAGE

Trouver un service de baluchonnage près de chez soi

Les bons interlocuteurs, les vérifications essentielles et les questions à poser avant de réserver.

MEDIWALK®

Des repères clairs pour préparer le relais à domicile.

L'essentiel

Contactez la plateforme d'accompagnement et de répit, le point d'information local, le CCAS, la mairie ou le conseil départemental.

Ce guide en 3 repères

Décrire précisément le besoin

Indiquez la durée souhaitée, les besoins de jour et de nuit, les troubles du comportement, les soins existants et les contraintes du domicile.

Vérifier le cadre du service

Demandez qui emploie le relayeur, quelle autorisation encadre la prestation, comment le professionnel est choisi et qui intervient en cas d'imprévu.

Comparer les réponses

Comparez la disponibilité, la préparation, la continuité, le prix complet, les exclusions et la procédure d'urgence, pas seulement le tarif horaire.

Préparer la démarche

Comparer les réponses

Comparez la disponibilité, la préparation, la continuité, le prix complet, les exclusions et la procédure d'urgence, pas seulement le tarif horaire.

Anticiper les délais

Commencez les démarches plusieurs semaines avant la date souhaitée. Une première demande peut nécessiter une évaluation et une rencontre au domicile.

À retenir

La disponibilité, le prix et les financements doivent toujours être confirmés par écrit pour la situation concernée.

Questions fréquentes

Qui contacter en premier ?

Une plateforme de répit, un point d'information local, le CCAS ou le département.

Existe-t-il un annuaire national unique ?

L'offre reste territoriale ; les annuaires publics et acteurs locaux orientent vers les services disponibles.

Comment vérifier un organisme ?

Demandez son cadre d'autorisation, son employeur, ses assurances et un devis écrit.

Combien de temps avant le départ faut-il chercher ?

Le plus tôt possible, car une évaluation et une rencontre préparatoire peuvent être nécessaires.

Que faire si aucun service n'est disponible ?

Demandez une alternative : accueil de jour, hébergement temporaire, garde de nuit ou aide à domicile renforcée.

Sources officielles

Décret n° 2025-827 du 19 août 2025 - Légifrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2025/8/19/TSSA2510077D/jo/texte>

Avoir du temps libre : relayage et répit à domicile

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/se-preserver/avoir-du-temps-libre>

APA à domicile et majoration pour le répit

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

Plateformes d'accompagnement et de répit

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/a-qui-s-adresser/les-plateformes-d-accompagnement-et-de-repit>

Contenu informatif, sans diagnostic ni promesse de financement. En cas d'urgence ou de danger immédiat, contactez le 15 ou le 112.

Version web : <https://www.mediwalk.fr/trouver-service-baluchonnage-pres-de-chez-soi.html>